

# Contrat de location de la salle polyvalente

Mairie de Laviolle

Le village

07530 LAVIOLLE

Responsables :

Chabert Sophie : 06 83 58 40 63

Nougier Laurence : 06 17 99 12 91

Nougier Fabien : 06 42 32 44 08

Locataire :

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

Tél..... Fax..... Email.....

Date du contrat :

**Désire louer la salle polyvalente** le.....

**Nature de la manifestation** :.....

**Nombre de participants** :..... (capacité de la salle: 70 personnes maxi.)

## CONDITION DE PAIEMENT et TARIFS

Un acompte de 50% sera à joindre au contrat lors de la réservation. En cas d'annulation moins d'un mois avant la date prévue, cette somme ne sera pas rendue.

Le solde est à payer lors de la remise des clés.

Tout règlement doit être effectué par chèque à l'ordre de la commune de Laviolle.

**Tarifs hiver** (chauffage compris) **du 15 octobre au 15mai:**

1 Journée	150€
2 Jours	200€
1 Apéritif (midi ou soir)	80€

**Tarif été du 16 mai au 14 octobre :**

1 Journée	120€
2 Jours	150€
1 Apéritif	60€

## CAUTION

Une caution de 300€ sera demandée lors de l'état des lieux et de la remise des clés, elle sera rendue au moment de l'état des lieux de sortie.

La responsabilité civile du locataire pourra être recherchée en cas de préjudice.

## NETTOYAGE

Le nettoyage, le rangement et la remise en ordre du matériel, des locaux et annexes (y compris toilettes et hall) sont à la charge du locataire.

Les sols devront être balayés et récurés correctement. Les sanitaires seront lavés et désinfectés. L'évier, le réfrigérateur et la gazinière seront laissés propres. Les tables et les chaises seront lavées et rangées.

Le matériel de nettoyage est mis à disposition. Prévoir les produits.

Les déchets devront être évacués dans les containers situés à côté du cimetière en respectant le tri sélectif.

Les abords de la salle devront être laissés propres.

Un contrôle sera effectué lors de l'état des lieux de sortie. En cas de non respect total ou partiel une partie de la caution pourra être retenue.

## **MATERIELS**

Les matériels, les tables et les chaises propriété de la commune sont affectés exclusivement à la desserte intérieure et ne devront en aucun cas être sortis et utilisés à l'extérieur.

La salle est louée sans vaisselle.

Il ne faut rien fixer aux murs avec du scotch, des clous ou des punaises. Des supports sont prévus pour la décoration.

## **SECURITE**

Le locataire reconnaît avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et s'engage à les appliquer.

A noter que les matériaux utilisés pour la décoration devront être en matières ininflammables.

**Il est formellement interdit de fumer dans la salle.**

Les chiens, même tenus en laisse, ne sont pas autorisés à rentrer dans la salle.

## **ASSURANCES**

Le locataire reconnaît avoir souscrit une assurance responsabilité civile couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans la salle polyvalente pendant sa mise à disposition. Police n°..... souscrit le..... .

## **RESPONSABILITE**

Dans le présent contrat, seule est engagée la responsabilité du locataire, la présence du Maire n'est pas obligatoire pendant l'utilisation des locaux.

La Mairie ne peut être tenue responsable en cas de vol.

## **IMPORTANT**

L'heure de remise des clés est déterminante pour la facturation. Une location à la journée est de 9h le matin à 9h le lendemain. **Les horaires prévus pour les états des lieux devront être respectés.**

Fait à..... Le.....

Signatures

Le locataire

Le responsable